





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-445**

**Séance publique du**

**29 septembre 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170929- lmc1121484-CC-1-1
Date de signature : 03/10/2017
Date de réception : mardi 3 octobre 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'INSTITUT ESOPE 21 - PRÊT DE MOULAGES DE FOSSILES DE DINOSAURES APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 29 septembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le , conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danièle BRUNET, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Odile BONTHOUX, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2017

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'INSTITUT ESOPE 21  
- PRÊT DE MOULAGES DE FOSSILES DE DINOSAURES APPARTENANT A LA VILLE  
(MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par l'Institut Esope 21 pour le prêt de moulages de fossiles de dinosaures dans le cadre d'une exposition programmée au collège de Vinon-sur-Verdon.

L'Institut Esope 21 est une association qui a pour objectifs de faire découvrir tous les savoirs, d'initier à la démarche scientifique et de développer le sens du partage. Membre du réseau Culture Science PACA, L'Institut Esope 21 organise chaque année un village des Sciences en partenariat avec le collège Yves Montant de Vinon-sur-Verdon. C'est dans le cadre de la manifestation nationale de la Fête de la Science, du 9 octobre 2017 au 14 octobre 2017 que cette exposition consacrée aux Dinosaures de Provence sera présentée.

Ce prêt rentre dans les missions de valorisation de la culture scientifique du Muséum. Cette exposition permettra aux enfants, mais aussi aux adultes de découvrir le métier de paléontologue. Elle sera également l'occasion de présenter les dernières découvertes sur les dinosaures de Provence et de mettre en valeur les activités de recherche du Muséum d'Histoire Naturelle. En effet, les moulages proviennent de différents gisements fouillés depuis plus de 20 ans par le Muséum dans la vallée de l'Arc.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir une convention de prêt à titre gracieux.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre l'Institut Esope 21 et la Ville d'Aix-en-Provence ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

DL.2017-445 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'INSTITUT  
ESOPE 21 - PRÊT DE MOULAGES DE FOSSILES DE DINOSAURES APPARTENANT A LA  
VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE

-

Présents et représentés	:	49
Présents	:	32
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le :  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Muséum d'Histoire Naturelle  
Direction archéologie et Muséum  
7 rue des Robiniers  
13090 Aix-en-Provence  
Tél 04 88 71 81 81  
contact\_museum@mairie-aixenprovence.fr

## **CONVENTION DE PRET RELATIVEMENT A DES MOULAGES DE DINOSAURE**

L'an deux mille dix-sept et le

### **ENTRE**

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par le Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

### **ET**

L'Institut Esope 21, chemin des Poujades, 83560 Rians, représenté par son Président, Monsieur Philip DERVIS, ci-après dénommée l'emprunteur, d'autre part,

### **PREAMBULE**

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence a été sollicité par l'Institut Esope 21 pour le prêt de moulages de fossiles de dinosaures dans le cadre d'une exposition sur les Dinosaures de Provence qui se tiendra au Collège Yves Montant de Vinon-sur-Verdon à l'occasion de la fête de la Science du 9 octobre 2017 au 14 octobre 2017.

Ce prêt rentre dans les missions de valorisation de la culture scientifique du Muséum. Cette exposition permettra aux enfants, mais aussi aux adultes de découvrir le métier de paléontologue. Elle sera également l'occasion de présenter les dernières découvertes sur les Dinosaures de Provence et de mettre en valeur les activités de recherches du Muséum d'Histoire Naturelle de la commune.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il convient d'établir, entre les deux collectivités, une convention fixant les modalités du prêt.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence prête à titre gracieux à l'emprunteur les moulages de fossiles de dinosaures figurant dans la fiche objet ci-jointe. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles est réalisé le prêt.

### **ARTICLE 2 - LIEU DE L'EXPOSITION**

L'exposition sur les Dinosaures de Provence se tiendra au Collège Yves Montant de Vinon-sur-Verdon, 351 avenue de la Paludette 83560 Vinon-sur-Verdon.

### **ARTICLE 3 - DUREE DU PRET**

Le prêt s'effectue du 8 octobre 2017 au 14 octobre 2017.

Le contrat sera en vigueur de sa date de notification jusqu'au retour des œuvres, après constat contradictoire (cf. articles 6 et 9).

## **ARTICLE 4 – ASSURANCE**

L'emprunteur doit faire assurer les objets de **clou à clou** par son assurance. L'attestation d'assurance doit inclure la garantie casse. Ladite attestation d'assurance doit être libellée à l'adresse des réserves du Muséum, lieu d'enlèvement des objets : **140 rue Marcelle Isoard - 13290 Aix-en-Provence.**

L'emprunteur doit faire parvenir un exemplaire de ce contrat signé et accompagné de l'attestation d'assurance au **Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence - 7 rue des Robiniers - 13090 Aix-en-Provence** 15 jours avant la prise des objets.

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

Le transport des objets prêtés ainsi que le conditionnement de ceux-ci sont à la charge pleine et entière de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à informer le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence du jour de l'enlèvement des objets ainsi que du jour de retour des objets.

## **ARTICLE 6 - ETAT DES OEUVRES**

L'état des œuvres prêtées fera l'objet d'un constat contradictoire (fiche ci-jointe) avant emballage et remise au transporteur, et à leur retour après déballage.

## **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR – COMMUNICATION**

L'emprunteur s'engage à notifier le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence sur les cartels de l'exposition ainsi que sur toutes publications, supports ayant attrait à l'exposition. Les publications pour lesquelles l'objet prêté a servi de matériel d'étude doivent mentionner le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence. L'emprunteur s'engage à prendre soin des objets prêtés. Les éventuels dégâts et/ou modifications portés aux objets doivent être immédiatement indiqués au prêteur

## **ARTICLE 8 – RESILIATION**

Le non-respect d'une de ces clauses entraînerait, la résiliation de la présente convention.

## **ARTICLE 9 - ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

La présente convention signée par Madame le Maire entrera en vigueur à partir de la date de sa date de notification aux intéressés.

## **ARTICLE 12 – LITIGE**

En cas de litige sur l'application des termes de la convention, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif de Marseille. Toutefois, les parties, d'un commun accord, s'engagent à privilégier la voie de la négociation, de la conciliation ou de la transaction pour essayer de régler entre elles tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le :  
Pour la Commune d'Aix-en-Provence,  
Le Maire Maryse JOISSAINS MASINI

Pour l'emprunteur,  
Le Président de l'Institut Esope 21, Monsieur Philip DERVIS



## Liste des Objets prêtés

Nom de l'Objet - Collection	Nombre	Commentaires	Valeur Assurance
<b>Squelette complet d'un Allosaure</b>	1	Moulage sur structure métallique	55 000 €
<b>Moulage sol de fouille Rhabdodon de Vitrolles</b>			8000 €
<b>Fémur de Titanosaure moulage</b>		Découvert à Puylobier (13) en 1995	300 €
<b>Moulage d'une ponte de dinosaure du centre-ville d'Aix</b>			1000 €
<b>Moulage du squelette de Compsognathus de Canjuers</b>			300 €
<b>Moulage de l'arrière crâne d'Arcovenator et son support avec maxillaire</b>			1000 €
<b>Moulage d'une vertèbre dorsale de titanosaure</b>		Découverte en 2006 au bord de l'A8	150 €
<b>Moulage d'une vertèbre dorsale de Rhabdodon</b>		Découverte en 2006 au bord de l'A8	100 €
<b>Moulage d'une patte de Rhabdodon</b>		Provenant de Trets (13)	300 €
<b>Moulage d'un tibia d'Arcovenator</b>		Découvert en 2007 au bord de l'A8	200 €
<b>Moulage d'une vertèbre caudale d'Arcovenator</b>		Découverte en 2007 au bord de l'A8	100 €
<b>Moulage d'un tibia de Variraptor</b>		Découvert à Fox-Amphoux (83)	100 €
<b>Moulage d'une vertèbre de Variraptor</b>		Découverte à Velaux (13)	100 €
<b>Moulage d'un humérus de nodosaure</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	100 €
<b>Moulage d'une plaque dermique de nodosaure</b>			50 €
<b>Moulage d'une vertèbre de nodosaure</b>		Découverte à Fox-Amphoux (83)	100 €
<b>Moulage d'une mandibule de crocodile</b>		Découverte en 2006 au bord de l'A8	100 €
<b>Moulage d'une plaque dermique de crocodile</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	50 €
<b>Moulage d'un crâne de tortue Foxemys</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	200 €
<b>Moulage d'un crâne de tortue Solemys</b>		Découvert en 2011 au bord de l'A8	200 €
<b>Moulage d'un fragment d'humérus de reptile volant</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	50 €
<b>Moulage de la mandibule du mammifère <i>Mistralestes</i></b>		Découverte en 2006 au bord de l'A8	100 €
<b>aggrandissement de la mandibule du mammifère</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	100 €

<b>Mistralestes X10</b>			
<b>Moulage d'une dent de titanosaure</b>		Découverte en 2006 au bord de l'A8	50 €
<b>Moulage d'une dent de Rhabdodon</b>		Découverte à Fox-Amphoux (83)	50 €
<b>Moulage d'une dent d'Arcovenator</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	50 €
<b>Moulage d'une dent de Variraptor</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	50 €
<b>Moulage d'une dent de nodosaure</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	50 €
<b>coprolithe</b>			100 €
<b>Gastéropodes et bivalves</b>			50 €
<b>Écailles et dents de poissons</b>		Ollières	100 €
<b>Moulage d'une dent de crocodile</b>		Découvert en 2006 au bord de l'A8	50 €
<b>Reconstitution bébé titanosaure</b>			1000 €
<b>TOTAL</b>			<b>69 250 €</b>

Nom & Signature du Responsable

Nom & Signature Emprunteur

Lu & Approuvé, le    /    /2015

Lu & Approuvé, le    /    /2015

Rendu le,    /    /

Nom-Prénom